

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	31
Représentés	9
Absent	3

Votes	
Pour	35
Contre	0
Abstention	5
N.P.P.V	1

UNANIMITE

Conseil Municipal

Séance du 25 juin 2025

Le mercredi 25 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 18 juin 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Mathilde BEZACE, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRrane, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Sabrina FONTAINE, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POU DY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

Étaient représenté.e.s :

MME Béatrice ALIROL pouvoir à Billy SOMSOUK
M. Hassan AOUMMIS pouvoir à Catherine DESPRÈS
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Bénédicte HACHE
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
M. Terence ESSONE MENGUE pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Martine FOURNIAUD pouvoir à Thierry BALIAS
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Walid SAYADI pouvoir à Moustapha THIAM

Étaient absent.e.s :

Stéphane BANCE, Sabrina DOS REIS, Lucie LANTERNIER

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

**APPROBATION D'UNE MISE EN DSP DE LA CRECHE JEAN EFFEL SUITE AU
TRANSFERT DE L'ACTIVITE DANS UN NOUVEAU MULTI ACCUEIL SITUE AU SEIN
DE LA ZAC PELLOUTIER**

APPROBATION D'UNE MISE EN DSP DE LA CRECHE JEAN EFFEL SUITE AU TRANSFERT DE L'ACTIVITE DANS UN NOUVEAU MULTI ACCUEIL SITUE AU SEIN DE LA ZAC PELLOUTIER

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1411-4,

Vu le code de la commande publique,

Vu les avis du 29 avril 2025 par le Comité technique,

Vu la notice présentant et fixant le cadre et les caractéristiques du contrat de Délégation de Service Public.

Vu la Vie Educative / Enfance / Petite Enfance / Centres Sociaux / Sports / Jeunesse / Action sociale / Handicap / Hygiène Santé du 12 juin 2025,

Considérant la nécessité de répondre aux besoins des jeunes enfants en développant des lieux d'accueil et en soutenant les familles dans leur rôle de parent.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve le principe de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la crèche Jean Effel situé au 114 avenue Anatole France à Choisy le Roi.

ARTICLE 2 : Approuve le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire telles qu'elles sont définies dans la notice sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article du Code des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de Délégation de Service Public, à accomplir et signer tous les actes relatifs au contrat de délégation de service public.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 25 juin 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250701-25-067-DE
Date de rétrotransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025